

**INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE
INSTITUTE OF COMMUNITY LAW**

“Agir pour l’intégration africaine”

Séminaire international sur « Traités Bilatéraux d’Investissement, Codes des Investissements et Arbitrage »



Contexte et justification

au sein du Cabinet EVERSHEDES LLP, 8 Place d’Iéna, 75116 Paris, France

Les traités bilatéraux d'investissement (TBI), lient les investisseurs et les pays étrangers dans lesquels ils investissent.

Ils sont devenus le moyen privilégié pour régir les relations entre les gouvernements hôtes et les investisseurs étrangers, étant donné que les TBI sont des accords internationaux établissant les modalités et les conditions pour l'investissement privé par des ressortissants et des entreprises d'un Etat dans un autre Etat.

La particularité de nombreux TBI est qu'ils permettent un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends, par lequel un investisseur dont les droits aux termes du TBI ont été violés pourrait avoir recours à l'arbitrage international, plutôt que de poursuivre l'Etat hôte devant ses propres tribunaux.

Choisi pour sa confidentialité et critiqué pour son opacité, l'arbitrage comme moyen de régler les différends relatifs aux investissements entre les investisseurs et les États, ne cesse d'alimenter les débats.

Au moment où le Centre international de Règlement des Différends relatifs aux investissements (CIRDI) célèbre les cinquante ans de l'entrée en vigueur de la Convention de Washington du 18 mars 1965, intervenue le 14 octobre 1966, il paraît important de mieux s'imprégner de cet outil de règlement des différends et de dégager les différences avec l'arbitrage commercial.

Il semble également opportun de maîtriser le dispositif de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondés sur des Traités.

Les clauses de règlement des différends dans les TBI prévoient en grande majorité l'arbitrage du CIRDI, soit exclusivement, soit comme une alternative disponible.

Le CIRDI est un forum qui résout les différends d'investissements étrangers, définis comme les différends entre un investisseur d'un pays et un Gouvernement qui n'est pas sien, se rapportant à un investissement dans le pays d'accueil. En conséquence, l'augmentation des TBI a vu une forte croissance des arbitrages CIRDI.

En Afrique, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui vient de célébrer son 23^{ème} anniversaire, a vocation à faciliter et encourager les investissements nationaux et étrangers dans les Etats membres. Le Préambule du Traité indique de façon non équivoque, la volonté des Pères fondateurs de faire de l'arbitrage un mode privilégié de règlement des différends.

La spécificité du système d'arbitrage de l'OHADA mérite d'être mieux connue, compte tenu des dernières polémiques relatives au dossier opposant la Société GETMA à la République de Guinée.

C'est pour donner les moyens aux participants de maîtriser les TBI et toutes leurs implications ainsi que les problématiques liées à l'arbitrage OHADA que ce séminaire de formation est organisé.

Objectifs

L'objectif général de cette session de formation est d'instruire les participants, sur les traités bilatéraux d'investissement et leurs normes de protection.

Les participants apprendront également comment à résoudre les différends découlant des accords d'investissement.

La formation les instruira sur la manière et le moment propices à l'engagement d'une procédure d'arbitrage en cas de violation desdits accords et l'évaluation des dommages qui en découlent.

Public cible

Représentants de Gouvernements,

Magistrats ;

Avocats ;

Notaires ;

Arbitres ;

Parlementaires ;

Chefs d'entreprises ;

Etudiants ;

Toute personne intéressée par les Traités Bilatéraux d'Investissement et par l'arbitrage international.

Programme

Le séminaire se déroulera sur deux (2) jours et abordera les sous-thèmes ci-dessous :

- Principes fondamentaux du droit international des investissements ;
- L'arbitrage en matière d'investissement (CNUDCI, CIRDI...) ;
- Les normes de protection des investissements ;
(Regards sur Les traités et codes d'investissements)
- Perspectives sur les questions d'actualité des investissements directs étrangers ;
- L'arbitrage sur base de contrat et arbitrage sur base de traité d'investissement ;
(Différences et chevauchements)
- Tendances actuelles dans l'arbitrage commercial et l'arbitrage d'investissement
- Les défis des investissements étrangers en Afrique
- L'arbitrage OHADA



Formateurs



Me Philippe LEBOULANGER

Diplômé de l'Université de Paris II Associé dans le cabinet Le Boulanger & Associés

Docteur en droit, Avocat aux Barreaux de Paris et d'Athènes, Chargé d'enseignement à l'Université Panthéon-Assas, Membre du Conseil d'Administration (Board of Trustees) du Dubai International Arbitration Centre (DIAC - Dubai), Vice-président du Comité consultatif (Advisory Committee) et du Conseil d'Administration (Board of Trustees) du Centre Régional d'Arbitrage Commercial International du Caire (CRCICA -Egypte), Ancien Président du Comité français de l'arbitrage (2010-2012)



Me Benoît Le BARS

Avocat au Barreau de Paris, cofondateur et Gérant du cabinet Lazareff Le Bars, il est un expert internationalement reconnu en arbitrage et un spécialiste du conseil en Afrique (notamment OHADA).

Maître de conférences en droit privé, il mène de front une activité universitaire et d'avocat international, à la fois en qualité d'arbitre et de conseil. Il a également une solide expérience dans le domaine du droit des contrats et projets internationaux, du commerce international et des procédures contentieuses.

Depuis plusieurs années, outre sa pratique en Europe de l'est et dans les pays hispanophones, Benoît Le Bars est très impliqué en Afrique. Sa connaissance inégalée du droit OHADA ainsi que sa passion pour le continent l'ont conduit à créer un magazine trimestriel dédié au droit des affaires en Afrique, le MIDAA (Magazine International de Droit des Affaires en Afrique), ainsi qu'une conférence annuelle, destinée à l'ensemble des acteurs du monde des affaires, les RIDAA (Rencontres Internationales du Droit des Affaires en Afrique), organisées dans différents Etats africains.

Benoît Le Bars est également l'auteur du manuel Droit des sociétés et de l'arbitrage international - Pratique en droit de l'OHADA (Joly-Lextenso – 2011), l'ouvrage de référence en la matière (publié dans sa version anglaise en novembre 2013) et l'un des auteurs du Traité du Droit du Commerce International (Lexis Nexis – 2011), primé par l'académie des sciences morales et politiques.



Dr. Achille NGWANZA

Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (*JADA*), Chargé d'enseignement au Master Arbitrage et Commerce international de l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, Chargé d'enseignement à l'université Paris Sud, de Yaoundé II et à l'Ecole régionale supérieure de magistrature de l'OHADA, Président du Groupe de travail OHADA du Comité français de l'arbitrage.



Me Boris MARTOR

Me Boris est associé au sein du bureau parisien du cabinet Eversheds. Il co-dirige le « Groupe Afrique » et est membre du groupe international « Grands Projets ». Il dispose d'une vaste expérience des investissements en particulier dans le cadre de projets d'infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie, des ressources naturelles et des télécommunications. Il a conseillé de nombreux opérateurs privés, prêteurs, fonds d'investissements, sociétés d'Etat et sponsors dans le cadre d'opérations d'acquisitions, d'implantations et de structuration de grands projets d'infrastructures ainsi que lors de la rédaction de documents contractuels et de textes législatifs et réglementaires. Il a pris part à de nombreuses réformes institutionnelles et juridiques ou privatisation/réglementation en Europe et en Afrique. Boris a aussi participé à la mise en place d'une pratique plus importante du droit OHADA en Afrique pour des opérateurs privés et des institutions financières internationales et a co-écrit deux ouvrages sur le sujet en français et en anglais : « Le droit uniforme africain des affaires issu de l'OHADA » et « Business law in Africa : OHADA and the harmonization process ». L'édition anglaise a été traduite en arabe et en chinois. Elle est également en cours de traduction en espagnol et en portugais.



Mme Judith KNIOPER

Juriste au sein de la division du commerce international du Bureau des Affaires Juridiques des Nations Unies, division qui abrite le Secrétariat de la CNUDCI et responsable du registre sur la transparence (le registre est financé par OFID (Fonds de l'OPEP pour le développement international) et par l'Union européenne). Avant de travailler pour la CNUDCI, elle travaillait pour des nombreux projets de réforme juridique, surtout en Europe du Sud-Est. Elle a fait ses études juridiques et son doctorat à Francfort, Allemagne.



Me Narcisse AKA

Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA-OHADA, Anciennement Magistrat puis Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire, Formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA (ERSUMA), Ancien stagiaire à la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (ICC Paris), Ancien Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), Ancien juriste à la CCJA, Ancien Consultant en arbitrage au centre de commerce international (ITC) de Genève.

Renseignements et inscriptions

Secrétariat de l'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique), à son siège sis à Abidjan Cocody les II Plateaux Boulevard Latrille, derrière la station Oil Lybia

Immeuble SICOGI (DABDAB) 2è étage appartement 770

Tél. (225) 22 41 75 65 / 22 01 08 25 / 05 50 48 57 / 57 66 04 24

E-mail: contact@idc-afrique.org;

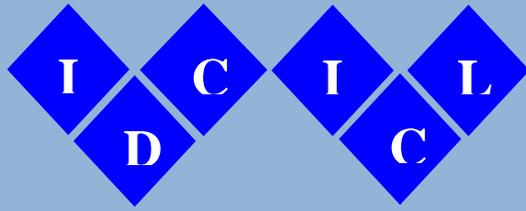
Site Web: www.idc-afrique.org

Nos partenaires

EVERSHEDS

 LAZAREFF LE BARS

CNUDCI



INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE
INSTITUTE OF COMMUNITY LAW

“Agir pour l’intégration africaine”

Séminaire international sur « Traités Bilatéraux d’Investissement, Codes des Investissements et Arbitrage »

08 et 09 Décembre 2016 à Paris au sein du Cabinet EVERSHEDES, 8 Place
d’Iéna, 75116 Paris, France

FORMULAIRE D’INSCRIPTION

A remplir et retourner par courriel à contact@idc-afrique.org au plus tard
le lundi 05 décembre 2016 à 18 heures

Nom :

Prénoms :

Entreprise :

Adresse :

E-mail :

Tél :

Les frais d’inscription sont de **cinq cents (500) Euros TTC** prenant en compte la documentation du séminaire, les déjeuners et les pauses café. Les Avocats stagiaires et les étudiants paieront **trois cent cinquante (350) Euros TTC**.

Mode de paiement : Espèces Chèque Virement bancaire

N° Compte: AFRILAND FIRST BANK: 001901900101

Nom: IDC

Code banque : CI 106

Code Guichet : 01001

RIB : 80

IBAN : CI106 01001 001901900101-80

Code SWIFT: OMFNCIAB

***N.B :** Toute demande d’annulation d’une inscription, doit être notifiée par écrit à l’IDC et lui parvenir au moins cinq (5) jours avant le début du séminaire. Pour toute annulation intervenue moins de cinq (5) jours avant le séminaire ou en cas d’absence du participant inscrit, IDC facturera à celui-ci 100% du coût de la formation.*

Signature

A.....le,...../...../.....